

Mention Complémentaire Coiffure

La mention complémentaire est un diplôme d'ÉTAT qui complète les connaissances et compétences acquises en CAP Coiffure et qui prépare au Brevet Professionnel. Il atteste de l'acquisition d'une haute qualification dans l'exercice de cette activité professionnelle, les titulaires sont compétents dans les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de coloration et d'éclaircissement, de mise en forme temporaire ou durable et de coiffage.

Déroulement de la formation

La formation se déroule sur 1 an.

Modalités d'inscription et de recrutement

Transmettre un CV et lettre de motivation présentant votre projet professionnel avec candidature. Admission sur entretien avec un membre de la direction.

Pré-requis

Titulaire d'un CAP Coiffure



Moyens et méthodes pédagogiques

Mise en œuvre des techniques sur la clientèle féminine et masculine au sein de l'école. Pratique dans un salon de coiffure. Encadrement des stagiaires : évaluations, examens blancs, entretiens, rencontre avec le tuteur en entreprise, suivi de contrat,

Travaux pratiques, mise en situation professionnelle, étude de cas, documents pédagogiques, ...

Programme

- **Technologies et méthodes :**

Diagnostic et conseils (observation et bilan); hygiène et soins capillaires; coupe; mise en forme temporaire; mise en forme permanente; coloration et décoloration; coiffage; entretien du système pilo-facial.

- **Physique et chimie appliquées :**

L'eau solvant et milieu réactionnel; réactions acido-basiques; réactions d'oxydoréduction; les composés organiques; installations et appareils électriques.

- **Biologie appliquée :**

Organisation et fonctionnement du corps humain; Bio-contaminations et lutte antimicrobiennes; la peau et les phanères.

- **Cadre organisationnel et réglementaire de l'activité :**

Ergonomie – hygiène – sécurité; installation et aménagement des locaux; réglementation en usage avec la profession; qualité de service.

- **Compta-Gestion :**

Le cadre de la création; le rachat ou l'exploitation d'un salon existant; le pilotage de l'entreprise; les opérations comptables et administratives courantes; la gestion et le management du personnel; la vente conseil.

- **Arts appliquées à la profession :**

Historique de la coiffure; mise en valeur des produits et des services (documents techniques de publicité); création et réalisation d'une coiffure.

Règlement d'examen

Épreuves	Forme	Durée	Coeff.
E.1 Transformation Coiffage Dame	<i>Pratique</i>	45 min	4
E. 2 Coloration, effets de couleurs	<i>Pratique et Oral</i>	1h50	4
E.3 Evaluation de l'activité professionnelle	<i>Ecrite et Orale</i>	20min	4

Moyens et méthodes pédagogiques

Mise en œuvre des techniques sur la clientèle féminine et masculine au sein de l'école. Pratique dans un salon de coiffure. Encadrement des stagiaires : évaluations, examens blancs, entretiens, rencontre avec le tuteur en entreprise, suivi de contrat,

Travaux pratiques, mise en situation professionnelle, étude de cas, documents pédagogiques, ...

Après la Mention Complémentaire

Le titulaire de la Mention Coiffure peut exercer ses activités en tant que coiffeur qualifié, dans des établissements et institutions diverses, milieux du spectacle, de la mode, ...

Il peut aussi choisir de continuer à se former en intégrant un **BP Coiffure**.

